

Les juifs du Puy-en-Velay

Thierry Feral

Dans le numéro 66 d'octobre-décembre 1896 de la *Revue des études juives*, pp. 277-282, le talmudiste, chercheur en histoire juive et documentaliste à la Bibliothèque Nationale à Paris, Moïse Schwab (1839-1918), évoque par référence à plusieurs vieilles chroniques « Le meurtre de l'enfant de chœur du Puy ». Par-delà les différentes versions des faits que recense l'érudit et qui, ne manque-t-il pas de souligner, relèvent plus de la légende que de la vérité, on peut retenir sommairement ceci :

Au début de l'année 1320, un enfant de chœur attaché à la cathédrale passant par le quartier juif de la ville entonne à tue-tête un hymne à la gloire du Christ. Considérant cela comme une provocation, un juif l'attire chez lui, l'assassine, puis met sa dépouille dans une fosse qu'il recouvre de terre.

Certes la disparition fait grand bruit, mais l'opinion générale est que le jeune homme, lassé par les contraintes liées à ses fonctions ecclésiastiques, se serait enfui de la cité pour jeter sa gourme ailleurs.

Or quelque temps plus tard, au moment où la procession des Rameaux passe devant la fontaine des Tables pour monter à la cathédrale, le jeune garçon réapparaît vivant. Après avoir chanté le *Gaude Maria Virgo*, il raconte à la foule que la Vierge l'a rappelé à la vie afin de punir son meurtrier et de témoigner de la malignité des juifs.



La fontaine des Tables

La masse des fidèles investit alors le quartier juif situé en contrebas de la fontaine.

Le juif criminel est tué et son corps jeté dans les égouts. La zone est désormais maudite et ses habitants tenus en suspicion.



L'ancien quartier juif

En 1321, dans le contexte des graves problèmes économiques et du chaos social qui rongent le royaume de France, de violentes persécutions éclatent : les communautés juives sont accusées de comploter avec les lépreux¹ pour infecter les points

¹ Certaines rumeurs prétendaient que ce complot était commandité par les musulmans pour déstabiliser la chrétienté.

d'eau².

Voyant le profit qu'il peut tirer du détournement de l'ire populaire sur des boucs émissaires, le pouvoir royal entérine les exactions et les expropriations³. Au Puy, les juifs sont chassés de la ville. En 1322, le roi Charles IV le Bel (1294-1328) les condamnera à l'expulsion de toutes les terres de la couronne.



À l'entrée de l'ancien quartier juif

© quatre.com (avril 2025)

2 Voir l'article de Henri Duplès-Agier (1825-1891) in *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 18, 1857, pp. 265-272.

3 Cf. David Kaufmann (1852-1899) in *Revue des études juives*, tome 29, n° 58, 1894, p. 298 : « Le gouvernement laissa faire, il semble même avoir encouragé ce déchaînement, car le fisc y trouvait son compte. Au peuple, on accorda le droit de massacre ; quant aux biens, le roi se les adjugea. »